

Comme chacun le sait, la gestion publique est faite de choix et d'adaptabilité face à des contextes peu favorables. La créativité peut être illimitée et les potentialités d'action sont certes multiples. Cependant, des projets peuvent parfois être impossibles à supporter budgétairement, car la réalité des contraintes s'impose à tous avec la force implacable des éléments extérieurs que l'on ne maîtrise pas toujours. En conséquence, une priorisation des objectifs, et donc des réalisations, doit aussi devenir une manière d'agir systématique.

Ce constat, tous les pouvoirs publics le dressent aujourd'hui. Sans vouloir noircir le trait et éteindre la flamme qui permet de rêver d'un avenir meilleur, la crise avec ses nombreuses facettes, avec ses innombrables conséquences est là et conditionne grandement les perspectives futures.

Il appartient aux gestionnaires de la chose publique, quel que soit leur niveau de pouvoir, de répondre clairement, efficacement et positivement aux complexes problématiques actuelles en ayant comme objectif suprême, chevillé au corps, de mettre tout en œuvre pour que rien ne puisse altérer ni la continuité, ni la qualité du service public.

C'est précisément la volonté du Collège provincial, conscient tout à la fois de ses responsabilités mais aussi des légitimes attentes des citoyens et du personnel de l'institution.

Il n'aura échappé à personne que la Province de Liège doit proposer un projet de budget 2023 en une période que les plus optimistes qualifieront, à tout le moins, de délicate.

De nombreux efforts budgétaires ont d'ailleurs déjà été réalisés, notamment afin de pouvoir faire face à la charge liée au financement des zones de secours. Or, ceux-ci sont, hélas, en partie masqués par les augmentations, sans précédent, des coûts de l'énergie et de la masse salariale résultant des indexations successives.

Certes, les économies entreprises permettront d'amortir le choc de la crise mais ne seront pas suffisantes, nous obligeant ainsi à utiliser une partie des réserves. Si celles-ci sont en effet prévues pour faire face à des moments difficiles, elles le sont aussi pour soutenir des investissements exceptionnels. Chacun l'aura compris, l'utilisation des réserves ne peut pas être un moyen récurrent pour rechercher le nécessaire équilibre budgétaire.

On le voit bien, même si la Province de Liège poursuit les projets qu'elle a enclenchés, il est primordial de demeurer mesuré et de sous-peser l'impact budgétaire de chaque initiative avec la rigueur et le bon sens dont il convient d'user en ces périodes où l'incertitude, notamment énergétique, est devenue un élément de l'équation.

Tout en restant un relais naturel entre la Wallonie et les communes, la Province de Liège évolue, c'est un fait et on peut s'en réjouir. Elle se recentre sur ses missions essentielles. Elle économise en rationalisant son parc immobilier. Elle rénove en entreprenant des travaux desquels procéderont des économies d'énergie. Elle s'adapte en favorisant la mobilité interne des agents provinciaux. Elle s'améliore en recherchant le bien-être et la formation de ses collaborateurs, véritables acteurs d'un service public de qualité.

Ce budget des voies et moyens 2023, en équilibre, tient compte de toutes ces réalités et comporte en son sein les éléments qui permettent de conserver un réel espoir en l'avenir notamment par la priorisation des investissements et surtout par une volonté absolue de préserver le personnel.

CULTURE

La Province de Liège entend poursuivre une politique culturelle forte qui répond aux attentes du secteur et qui permet aux citoyens d'accéder aux diverses expressions culturelles. Dès lors, la médiation restera la pierre angulaire des actions provinciales.

L'année 2023 verra l'aboutissement d'un projet majeur, sur le métier depuis plus de dix ans. Le Pôle culturel implanté sur le site de **Bavière** qui aura pour thème l'Écriture et le Numérique sera opérationnel. Ce Pôle deviendra, à l'été 2023, un outil d'attractivité et de rayonnement pour le quartier d'Outremeuse mais aussi pour tout le territoire provincial.

L'infrastructure repose sur trois piliers articulés autour d'une agora, lieu de convergence, de rencontres et d'échanges :

- Le Centre de ressources : la connaissance au travers de tous les supports d'une bibliothèque et d'espaces de travail ;
- L'Exploratoire des possibles : l'expérimentation, la créativité et l'échange dédiés aux disciplines artistiques ;
- La Pépinière d'entreprises : l'accompagnement pour la concrétisation de projets culturels.

Le Pôle Bavière est une nouvelle génération d'établissement culturel, un « tiers lieu » après la sphère privée et le domaine du travail, où les espaces ouverts sont dédiés aux rencontres, aux réunions et aux échanges informels mais aussi aux débats, aux découvertes.

Le fil conducteur du lieu est le numérique, enjeu fondamental de transition et d'évolution. Une large place a également été laissée à des espaces de convivialité, des forums d'actualités, des lieux de détente et des espaces d'expositions permettant de mettre en valeur notamment la collection artistique et l'artothèque de la Province.

En matière de lecture publique, le déménagement de la bibliothèque actuelle permettra de proposer des services adaptés et variés aux citoyens. Le rôle que joue la Province de Liège sera intensifié afin de proposer des services, activités, événements liés à cet enjeu fondamental de société.

Parallèlement à l'ouverture à Bavière, **Sphères Sonores**, anciennement *Ça balance*, expérimentera l'utilisation de son nouvel espace dédié à la musique à la salle d'Ougrée-Marihaye à Seraing.

Avec notamment un studio d'enregistrement à la pointe de la technologie, ce nouvel écrin permet de proposer une offre plus complète et favoriser la diffusion des artistes.

Outre le Musée de la Vie wallonne, un troisième lieu viendra compléter les infrastructures provinciales dédiées à la culture à **Kurth**. Soutenu par la Fédération Wallonie Bruxelles, un lieu dédié à la préservation de notre collection provinciale et à sa valorisation. L'objectif est d'optimiser la conservation et l'éventuelle restauration des milliers d'œuvres qui composent cette collection débutée en 1939.

En ce qui concerne, la question de la protection du Patrimoine, il est à noter le souhait de la Province de Liège de contribuer non seulement à la préservation et à la restauration du **Palais des princes-évêques** mais aussi à sa réaffectation en un lieu de mémoire et de vie pour que les citoyens puissent se réapproprier ce remarquable témoignage d'une Histoire commune. La Province de Liège a sollicité les autorités compétentes afin d'obtenir un droit réel sur ce bâtiment en vue de coordonner cette opération qui nécessitera la mise en place d'un chantier pédagogique permettant de valoriser certaines filières de formation à des métiers artisanaux souvent en pénurie.

Les Fêtes de Wallonie au cœur du Palais seront l'événement majeur de mise en valeur de notre patrimoine et de notre richesse folklorique.

RELATIONS AUX TERRITOIRES, VILLES ET COMMUNES

Depuis de nombreuses années, la Province de Liège soutient au quotidien les Territoires, Villes et Communes dans l'exercice de leurs diverses missions d'intérêt public.

Ce soutien ambitionne une cohérence territoriale dans les diverses politiques menées par l'ensemble des pouvoirs locaux, que ce soit une commune, une association de plusieurs entités locales, voire les conférences d'arrondissements.

Par ailleurs, suite à la décision prise par le Gouvernement wallon, la Province de Liège s'implique dans le financement des zones de secours de son territoire afin de soulager les finances communales.

Ce nouveau dessein wallon a impliqué une profonde réflexion quant aux actuelles compétences ainsi qu'à l'organisation des services jusqu'alors impliqués dans la gestion des matières liées à la supracommunalité et à la sécurité civile.

Les objectifs du département créé fin 2021 afin d'assurer les relations aux territoires, villes et communes sont :

- Renforcer la participation des territoires, villes et communes autour d'objectifs communs à la province de Liège ;
- Accentuer le soutien à l'action locale ;
- Rester un relais pertinent pour la Wallonie et ainsi donner un écho favorable et rapide à sa volonté politique de mieux circonscrire les compétences provinciales ;
- Envisager et réorganiser les services provinciaux en conséquence du fait que ces derniers peuvent ou non être rendus de manière tout aussi efficiente par d'autres niveaux de pouvoirs/opérateurs.

En 2023, ce département accentuera son rôle de coordinateur de l'implication provinciale dans la matière sécurité civile en assurant le suivi des réunions des organes des six zones de secours de la Province de Liège et le nécessaire travail de mutualisation entre celles-ci. Il ira aussi à la rencontre des communes du territoire afin d'affiner les soutiens, services et expertises que la Province peut leur proposer. Enfin, il se tiendra disponible pour réagir rapidement aux situations d'urgence qui interviendraient.

La Province est, grâce à son expérience, son expertise et à la diversité des services qu'elle rend, capable de prendre en charge des activités et compétences qui, bien qu'elles exigent un ancrage local fort et visible, semblent ne pas ou ne plus pouvoir être prises en charge par les communes de manière isolée. Tisser des liens, mailler le territoire et créer des ponts entre urbanité et ruralité, tels sont les enjeux fondamentaux dans lesquels la Province de Liège s'engage depuis de nombreuses années.

Suite à la dissolution de l'asbl *Liège Europe Métropole*, il est évident que le Collège respectera l'ensemble des promesses de principe de soutiens financiers aux projets supracommunaux décidés via les processus de codécision moyennant le fait que le projet remplisse les critères pour lesquels il a été validé et que le budget de la Province permette la liquidation du montant.

Le département des relations aux Territoires est également chargé du bon suivi de l'accord de coopération avec la Communauté germanophone qui a été conclu de 2021 à 2024. Celui-ci permet des collaborations et pérennise les liens institutionnels.

LA CONCRÉTISATION DE L'OFFRE SANTÉ-SOCIAL À SAINT-LAURENT

De nouvelles étapes verront le jour dans le cadre du **regroupement de l'ensemble des services du département de la Santé et des Affaires sociales** et développeront davantage les synergies et rapprochements.

Cette réorganisation poursuit encore et toujours un seul et même objectif : plus d'efficacité et de lisibilité pour les usagers (citoyens, associations et pouvoirs locaux).

Ainsi, après avoir intégré les locaux fin 2022, plusieurs services du département de la Santé et des Affaires sociales seront regroupés en cinq grands pôles qui seront, budgétairement, autant de centres de coûts :

- Un pôle médical regroupant le dépistage pour le cancer du sein, la médecine du sport, un pool infirmier et le service provincial du contrôle médical ;
- Un pôle citoyen regroupant le Carrefour Santé-Social, le Centre d'Aide à Domicile et le service égalité des chances ;
- Un pôle « enfants/adolescents » qui reprendra les missions de l'Openado accueil ;
- Un pôle promotion et animations qui regroupera certaines missions d'Iproms et de l'Openado prévention ;
- Et un pôle transversal regroupant un service logistique, une cellule subsides, le service Aliss, un service diffusion et la gestion du charroi.

Il s'agit là d'un pas supplémentaire vers la réunion des départements Santé et Social. En effet, les cinq pôles ainsi créés engloberont des actions et politiques jusqu'ici menées parfois de concert par les deux départements.

Concrètement, l'idée est de faciliter l'accès des citoyens, associations et des pouvoirs locaux en leur offrant une porte d'entrée unique en fonction du besoin exprimé et du service qui pourrait leur être proposé. En clair, en réunissant, sur le site de Saint-Laurent, tous les services de ses départements de la Santé et des Affaires sociales, la Province de Liège donnera corps à la vision résolument moderne de la santé publique dont elle a fait sienne : l'approche intégrée.

Par ailleurs, ce regroupement de services permettra, à court et moyen termes, de libérer certains bâtiments provinciaux et de réaliser de substantielles économies, tant énergétiques qu'au niveau des services transversaux inhérents à la gestion de plusieurs sites.

Du côté des infrastructures, une réflexion est en cours pour renforcer la visibilité provinciale sur le site historique de Saint Laurent, parfois appelé « Quartier militaire », « Caserne » ou encore « Hôpital », en rebaptisant le site dès 2023.

LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Après une période de test, le service des Sports intensifiera l'organisation des journées découvertes « **Un sport pour tous** » en milieu scolaire afin de promouvoir la pratique sportive. Celles-ci sont organisées à destination des enfants de 6 à 12 ans, tous réseaux d'enseignement confondus, en partenariat avec les communes, les clubs locaux et les fédérations sportives, en ce compris celles des différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement.

Les événements sportifs internationaux, nationaux et locaux seront toujours soutenus et bénéficieront encore de l'expertise du service des Sports et de son soutien humain et logistique.

L'année 2023 sonnera, pour la deuxième fois, la mise en lumière des sportifs liégeois lato sensu ! Après une première édition en 2019, la situation sanitaire liée au Covid et les dégâts causés par les inondations de juillet 2021 avaient perturbé les championnats et compétitions sportives. Les **Trophées du Sport**, deuxièmes du nom, seront organisés pendant le premier semestre 2023 pour la plus grande joie des sportifs en herbe et confirmés ainsi que de leurs fans.

Enfin, le service des Sports qui travaillait en parfaite et totale concertation avec la « Maison des Sports » reprendra l'intégralité de ses missions suite à la dissolution de l'ASBL en octobre 2022.

VERS UNE COMMUNICATION CENTRALISÉE ET UNIFORMISÉE

L'année 2023 sera celle de certaines réformes pour la Communication provinciale.

Le département de la Communication (re)prend une place centrale dans l'institution, pour jouer un rôle de catalyseur. Désormais à l'initiative des communications de chaque département, il endossera le suivi des projets de A à Z, de l'idée de départ à la réalisation finale.

Cette réorganisation est motivée par la volonté de **renforcer la cohérence de l'image provinciale** et de consolider le rôle central du département de la Communication et ce, dans tous ses champs d'action, tout en veillant à ne pas compromettre la réactivité nécessaire en la matière.

Pour ce faire, les agents « communicants » des différents départements seront rassemblés au sein du département de la Communication. Après la Culture, les Sports et la Santé, les départements des Infrastructures, de l'Enseignement-Formation et du Tourisme seront concernés.

Ce nouveau mode de fonctionnement permettra une gestion plus efficace des ressources humaines tandis qu'en termes budgétaires, la rationalisation des moyens permettra de réaliser des économies d'échelle en améliorant la qualité du service.

ENSEIGNEMENT FORMATION

En sa qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement secondaire et supérieur, de plein exercice et de promotion sociale, la Province de Liège a toujours veillé à dispenser des formations initiales et continues de qualité, qui donnent aux diplômés des compétences professionnelles leur permettant de s'intégrer directement et d'évoluer sur le marché de l'emploi. Rappelons que les formations organisées sont adaptées à de nombreux publics et qu'elles apportent très souvent une réponse aux métiers en pénurie et aux métiers d'avenir.

La Province de Liège organise également, dans ses Écoles de Police, du Feu et d'Aide médicale urgente, la **formation des agents des services de sécurité et d'urgence** et, à l'École provinciale d'Administration, la **formation de agents des pouvoirs locaux**. Soumises aux évolutions réglementaires et à celles des métiers auxquels elles forment, ces Écoles poursuivront le développement de leurs activités, à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

La Province assure également, au travers de ses services de la guidance (Centres psycho-médico-sociaux et services de Promotion de la santé à l'école), un soutien scolaire dont la qualité est unanimement appréciée et dont chacun peut mesurer, en ces temps de crise sanitaire, l'utilité et la pertinence. Ces services peuvent également compter sur le soutien de la cellule PESH (Pour une Ecole Sans Harcèlement), mise en place en décembre 2019.

Soucieuse de poursuivre et intensifier le développement de son secteur Enseignement et Formation, la Province de Liège va notamment mener des actions dans les domaines suivants.

- Modernisation des infrastructures et des équipements

Parce qu'elle a toujours été particulièrement attentive à la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements adaptés aux enseignements et aux formations qu'elle organise, la Province de Liège poursuivra en 2023 sa politique cohérente d'investissement, tout en restant particulièrement attentive aux différentes sources de financement externe.

Ainsi, il est nécessaire de poursuivre l'acquisition d'équipements didactiques au niveau des écoles et pour les écoles de l'IPFASSU. À cela s'ajoute la mise en conformité des équipements de travail des établissements scolaires et la remise en état des machines et des ateliers.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Centre de formation pratique situé à Amay, il est prévu de continuer l'aménagement du site et rendre ainsi le nouveau bâtiment pleinement opérationnel début 2023.

- Rationalisation immobilière

Cette rationalisation s'inscrit dans le prolongement du projet **Renowatt**, qui a vu la rénovation énergétique des sites scolaires de l'EP Seraing, l'Internat de Seraing l'IPES de Hesbaye, l'EP de Huy, l'IPES de La Reid et l'EP de Verviers.

Elle concerne à la fois des projets ponctuels, comme les déménagements à Saive ou à Saint-Laurent de différents services PSE et centres PMS, et des projets de plus grande ampleur, comme les deux projets pour lesquels des subsides, à hauteur de 60% de l'investissement consenti, ont été obtenus dans le cadre du plan de Reprise et de Résilience (PRR).

Tant à Seraing qu'à Huy, les projets participent à l'abandon de bâtiments vétustes et énergivores et à la construction de nouveaux édifices.

- Poursuite du développement numérique dans nos écoles

La poursuite du déploiement du WIFI dans les écoles et les internats demeure une priorité.

Depuis septembre 2021, nous proposons de mettre des portables (WINBOOKS) à disposition gratuitement des élèves de 1ère année de l'enseignement secondaire, pour une durée de deux ans. Cette action, attrayante pour les écoles provinciales, permettra une première utilisation de l'outil afin de familiariser les élèves à l'apprentissage sur un support informatique. Le déploiement des Winbooks se poursuit graduellement chaque année, de sorte que, dès septembre 2023, ce sont les élèves de la 1^o à la 4^o qui en seront équipés.

Dans le contexte du plan de la facilité pour la reprise et la résilience européenne (PRR), la Haute École de la Province de Liège et les Instituts d'enseignement de promotion sociale ont obtenu une subvention visant à **développer leur stratégie numérique**. Cette subvention permettra de compléter les équipements numériques dans ces établissements et d'assurer la formation des enseignants et des étudiants à leur utilisation.

- Développement durable et circuits courts

En confirmation de l'engagement dans le projet « **Green Deal – cantines durables** », les différentes cantines scolaires de la Province se sont engagées à augmenter l'aspect « durable » des repas dans le but de proposer une alimentation saine et équilibrée aux jeunes fréquentant nos établissements. Il s'agit de poursuivre, en 2023, au travers notamment de l'accompagnement dont nous bénéficions, la stratégie de consommation et de développement écoresponsable, durable et qui favorise les menus issus des circuits courts, des producteurs locaux et de l'agriculture biologique. C'est dans cet esprit que la charte « Green Deal 2.0 » a été signée en septembre 2022.

- Participation aux projets européens

L'Enseignement et de la Formation de la Province de Liège a obtenu, en 2022, **l'accréditation Erasmus+** qui permet aux écoles d'accéder de façon garantie et simplifiée aux financements pour des activités de mobilité jusqu'au 31 décembre 2027.

Cela permet le financement de la mobilité des élèves, de la participation des enseignants à des cours et formations, d'organiser des visites préparatoires dans les institutions partenaires...

Par ailleurs, la Haute École de la Province de Liège est la première Haute École en Fédération Wallonie-Bruxelles à participer à un projet d'Université européenne. Intitulé « **UNIGREEN** » et initié par l'Université d'Almeria en Espagne, ce projet vise à être la principale université européenne dans le domaine de l'agriculture durable, de la biotechnologie verte et des sciences de l'environnement et de la vie.

TRANSITION NUMÉRIQUE

La mission commune à toutes les équipes informatiques est de **fournir les outils, le conseil et le support y associés, contribuant à l'atteinte des objectifs, de manière efficiente, des services provinciaux.**

Le budget informatique profite à l'ensemble des établissements, avec un pourcentage important (entre 80 et 90 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement) relatif :

- À des dépenses obligatoires issues de contrats en cours (solutions logicielles transversales profitant à tous les services ou solutions logicielles visent des besoins métier plus ciblés, contrats liés à la sécurité informatique et aux outils de monitoring particulièrement importants au vu de l'augmentation des faits de cybercriminalité...);
- Ou de dépenses indispensables au **maintien à jour du parc informatique** matériel et logiciel, incontournables, et qui contribuent également à la sécurité de l'environnement informatique.

La part restante est dédiée, chaque année, au déploiement de nouvelles solutions. L'année 2023 s'inscrit essentiellement dans la continuité des projets initiés les années précédentes, en continuant à œuvrer à la dématérialisation plus poussée des processus, ou aux besoins du Pôle Bavière, que ce soit par la mise à disposition de solutions logicielles pour la gestion du site, ou la fourniture de nouveau matériel pour les services qui seront offerts aux usagers.

Le projet proposé devrait permettre de couvrir tous les besoins connus, tout en étant à la baisse, diminution résultant d'actions multipliées par le DSI ces dernières pour maîtriser les coûts récurrents et absorber les augmentations liées à de nouveaux projets et de nouveaux besoins.

AGRICULTURE, INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rationalisation efficiente des bâtiments

La rationalisation des bâtiments provinciaux est, plus que jamais – en particulier en regard de la crise énergétique –, un enjeu central de l'année 2023.

Au niveau des services agricoles, le transfert du Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité (CPFAR) à Crisnée sera finalisé et se concrétisera par les aménagements utiles du site. En parallèle, le Laboratoire provincial poursuivra le recentrage de ses activités afin que son offre de services trouve un écho dans les besoins du secteur agroalimentaire de demain. Ce recentrage conduira à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle qui mettra l'accent sur les missions de prélèvement, d'encadrement et de conseil. Cette mue s'accompagnera de la recherche du site idéal pour héberger ce Laboratoire renouvelé.

En ce qui concerne le site de Saint-Laurent, et étant donné le regroupement en son sein des services de la Santé et du Social, les lieux vont connaître d'importants travaux : réfection des combles, géothermie, parachèvement et aménagement intérieurs complets font parties des travaux prévus afin de voir une installation optimale de nouveaux occupants.

Tout ceci ne va pas sans des interventions d'amélioration, d'entretien, de sécurité et d'économie d'énergies sur l'ensemble du patrimoine, avec un accent mis sur les énergies renouvelables telles que la géothermie, l'installation de panneaux photovoltaïques ou de détecteurs de mouvement. Un budget important sera ainsi à nouveau consacré à ces rénovations. Mais plus, qu'un budget,

c'est une philosophie qui permet à la Province de Liège de poser chacun de ses choix infrastructurels en y intégrant la composante environnementale, le but étant de tout mettre en œuvre pour diminuer, de la manière la plus significative possible, l'empreinte écologique de son bâti.

Cette dynamique qui traverse et questionne le parc immobilier provincial devrait permettre, à terme, de proposer à ses utilisateurs des espaces mieux adaptés et plus performants.

- Engagement fort en faveur de la biodiversité

La Province de Liège mène une réflexion durable qui est, et restera, le fil conducteur majeur de ses actions. Tout d'abord, les services agricoles vont être réorganisés en cherchant à renforcer la transversalité entre certaines sections opérant au sein de différents départements, notamment en étudiant l'opportunité de **créer, à terme, une cellule « biodiversité »** regroupant diverses actions menées en la matière.

Dans la même optique, vu l'augmentation conséquente des demandes et la pertinence de ces services à la collectivité, l'encadrement des producteurs sera étoffé grâce à l'accroissement de l'équipe accompagnant l'ensemble du processus de production locale, de même que maraichers, potagers collectifs et jardiniers particuliers trouveront un suivi accru de leur projets grâce à une équipe dédiée.

Enfin, plus que jamais, la sensibilisation et la promotion d'un mode de vie et de **consommation plus durable et écoresponsable** sera au cœur des actions menées vers les agriculteurs, les artisans, les acteurs ruraux et les citoyens. Que ce soit au travers de l'émission télévisée *Rat des Villes, Rats des Champs* promouvant les pratiques et produits du terroir, du *Prix des Acteurs de Transition écologique et alimentaire* mettant en exergues les initiatives inspirantes, des subventions à l'investissement proposées aux maraichers, des stands de vulgarisation du travail mené par les départements installés lors de la Foire agricole de Battice, du déploiement d'un cycle de conférences sur les thématiques agricole et de développement durable, ou encore de l'encadrement offert par l'ASBL *Promogest*, tout sera fait pour mettre en avant le « local » et faciliter la transition de chacun vers celui-ci.

En outre, la Province de Liège va maintenir une attention accrue à la question environnementale des cours d'eau dont l'importance s'est révélée aux yeux de tous, de façon dramatique, en juillet 2021. Ainsi, au-delà de l'entretien et de **l'amélioration de l'écoulement des cours d'eau de deuxième catégorie** dont elle a la charge, elle s'efforcera d'accroître son action dans la lutte contre la prolifération des plantes invasives et dans la renaturation des berges.

Les cicatrices des inondations émaillant toujours le paysage, le travail de reconstruction des abords et des ouvrages se poursuit : les aménagements sont repensés pour permettre une circulation optimale des eaux. Par ailleurs, des études hydrauliques sont menées dans les communes les plus impactées par les événements diluviens afin d'approfondir la connaissance du terrain, de cerner les mécanismes de génération des crues et d'adapter la réponse à apporter aux endroits problématiques.

Enfin, la Province de Liège poursuivra son soutien financier auprès des **Contrats de Rivière**, afin de les aider dans leurs missions de sensibilisation des riverains et citoyens aux réalités de leurs bassins hydrographiques, en particulier dans le lancement de projets spécifiques et uniques en faveur du milieu naturel !

TOURISME

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) continuera d'être aux côtés des autres niveaux de pouvoir dans le cadre de développements infra-structurels sur le territoire. À titre d'exemple, dans la continuité d'une action réalisée en 2022, elle participera avec la Région wallonne et le Commissariat général au Tourisme (CGT) et le Département Nature et Forêts à **la rénovation des caillebotis dans les fagnes**, lesquels représentent un symbole fort pour la « destination » mais aussi un moyen efficace de préserver le biotope.

En ce qui concerne le tourisme doux, à la suite de la dissolution de l'asbl *Liège Europe Métropole*, la FTPL se chargera de l'entretien du réseau en points-nœuds existant et une réflexion sera menée quant à la mutualisation d'un outil de gestion dudit réseau avec les autres provinces wallonnes et le CGT.

Après s'être dotée de nouvelles missions en lien avec celles des autres organismes et, sur cette base, réorganisé ses services tout au long des années 2021 et 2022, la FTPL se concentrera en 2023 sur **l'opérationnalisation accrue de ses nouvelles actions** qui cibleront presque exclusivement **le prestataire touristique**, quel qu'il soit, public et privé, ainsi que les organismes touristiques (supra-)locaux et les collectivités.

L'année 2023 sera cruciale pour les sites provinciaux (le Domaine provincial de Wégimont et le Château de Jehay) et para-provinciaux (les Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée, Blegny-Mine et le Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel) notamment en raison des fortes hausses des coûts énergétiques et des dépenses de fonctionnement. Il conviendra donc d'être attentif à la santé financière de ces partenaires privilégiés et de leur apporter notre soutien notamment dans le cadre d'une gestion raisonnée et raisonnable de leur structure et, encore plus qu'avant, à **réfléchir tout investissement au regard d'éventuels subsides disponibles**.

Dans cette optique, **le Château de Jehay** poursuivra sa rénovation tout en continuant à offrir un panel d'activités tout au long de l'année. Le Collège provincial entend également continuer à **renforcer son offre de tourisme social** en poursuivant les investissements au **Domaine provincial de Wégimont**. Le but recherché est de continuer à proposer des activités de délasserment à prix modiques en faveur d'une population de plus en plus fragilisée par les crises successives qui affectent notre pouvoir d'achat.

Gageons que le haut plateau fagnard sera reconnu comme « **Parc national** » en fin d'année 2022 en vue d'obtenir pour la période 2023-2026 des moyens accrus pour une meilleure gestion de ce patrimoine naturel unique, et que **le projet de Trail Center** VTT proche du parc scientifique du Sart-Tilman pourra être lancé grâce au subside régional et à une parfaite collaboration avec les partenaires concernés, avec comme objectif une ouverture pour la saison touristique 2024.

INTERCOMMUNALES/PARTICIPATION

Compte-tenu des économies qui lui imposées, la Province de Liège entend poursuivre sa réflexion d'une part, sur l'importance de **sa participation financière** dans toute une série de structures dans lesquelles elle détient des participations et d'autre part, sur la pertinence du maintien de sa présence au sein de certaines d'entre elles.

TRAITEMENT DU LINGE

Le budget 2023 permettra de **finaliser le projet de redéploiement du Centre de traitement** du linge dont les premiers jalons ont été posés dès 2021, avec le lancement de plusieurs marchés relatifs au remplacement du matériel le plus vétuste, aux travaux d'infrastructure, au raccordement au gaz, à la gestion informatisée du processus ou à la mise en place d'une procédure hygiène très stricte. Le budget 2023 permettra de supporter une partie importante des coûts liés au nouveau matériel à acquérir (machines à lessiver professionnelles, poste de triage et de transport, cabines de séchage... pour lesquels un marché public est en cours). Enfin en 2023, il sera procédé à l'acquisition des fournitures complémentaires nécessaires pour équiper ce nouvel outil dans le respect de la norme RABC - *Risk Analysis Biocontamination Control* -, norme européenne qui repose sur de bonnes pratiques professionnelles pour des secteurs dans lesquels la maîtrise de la biocontamination est nécessaire.

Ces dernières années, la presse a relayé les risques accrus de cancer chez les pompiers. L'une des actions recommandées vise à limiter l'exposition indirecte aux substances dangereuses. S'inspirer de cette méthode RABC **pour l'entretien des tenues feu** est donc essentiel, tant pour les bénéficiaires de nos services, que pour notre personnel. C'est ce qui est mis en œuvre au travers de cet important projet qui nous permettra de faire face aux nouveaux défis et obligations qui se présentent. L'entretien des tenues feu des pompiers en formation sur le site d'exercice pratiques d'Amay ira en augmentant. À terme, cet entretien pourra s'étendre également à l'ensemble des zones de secours.

PÔLE PUBLICATIONS

Créé dans le but de poursuivre les missions internes de la régie provinciale autonome « *Les Éditions de la Province de Liège* », le Pôle publications a une **mission transversale** au sein de l'institution provinciale : apporter une cohérence et une visibilité aux publications.

Cette mission va se traduire par la mise en place d'objectifs stratégiques et opérationnels multiples, centrés autour de deux axes majeurs :

- **Un soutien à la Haute École de la Province de Liège** dans l'élaboration et la conception, par les enseignants, de notes de cours, et ce, en partenariat avec le Centre d'impression ;
- **Un appui éditorial et prépresse** dans la création et la publication d'ouvrages pour les autres services provinciaux.

Une attention particulière sera donnée à la création d'un catalogue cohérent, composé des publications anciennes et futures, respectant les règles d'usage en matière d'édition, et à sa diffusion dans les réseaux classiques de distribution. Parmi les publications prévues, citons notamment **l'ouvrage sur l'hôpital de Bavière**, qui consistera en une somme historique remarquable et richement illustrée.

ASPECT GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget ordinaire, pour l'exercice propre, de la Province de Liège inclut des subventions-traitements, qui s'équilibrent en recettes de transferts et dépenses de personnel, pour un montant total de 140.182.580,00 €.

Attendu que ces montants ne transitent pas par la trésorerie provinciale, mais font l'objet de mandats en écriture, et sont donc sans impact sur le résultat budgétaire, nous n'examinerons le budget provincial que hors subventions-traitements.

Dans cette mesure, l'aspect général du budget 2023 ordinaire se présente comme suit :

- Recettes du budget ordinaire :

- Recettes de prestations :	15.490.720,00 €
- Recettes de transferts :	329.605.480,00 €
- Recettes de dette :	6.519.544,00 €

Soit un total de **351.615.744,00 €**

Comparativement au budget initial 2022 (323.146.407,00 €), les recettes ordinaires augmentent de **8,81 %**.

- Dépenses du budget ordinaire :

- Dépenses de personnel :	238.948.565,00 €
- Dépenses de fonctionnement :	52.287.914,00 €
- Dépenses de transferts :	54.288.708,00 €
- Dépenses de dette :	18.548.300,00 €

Soit un total de **364.073.487,00 €**

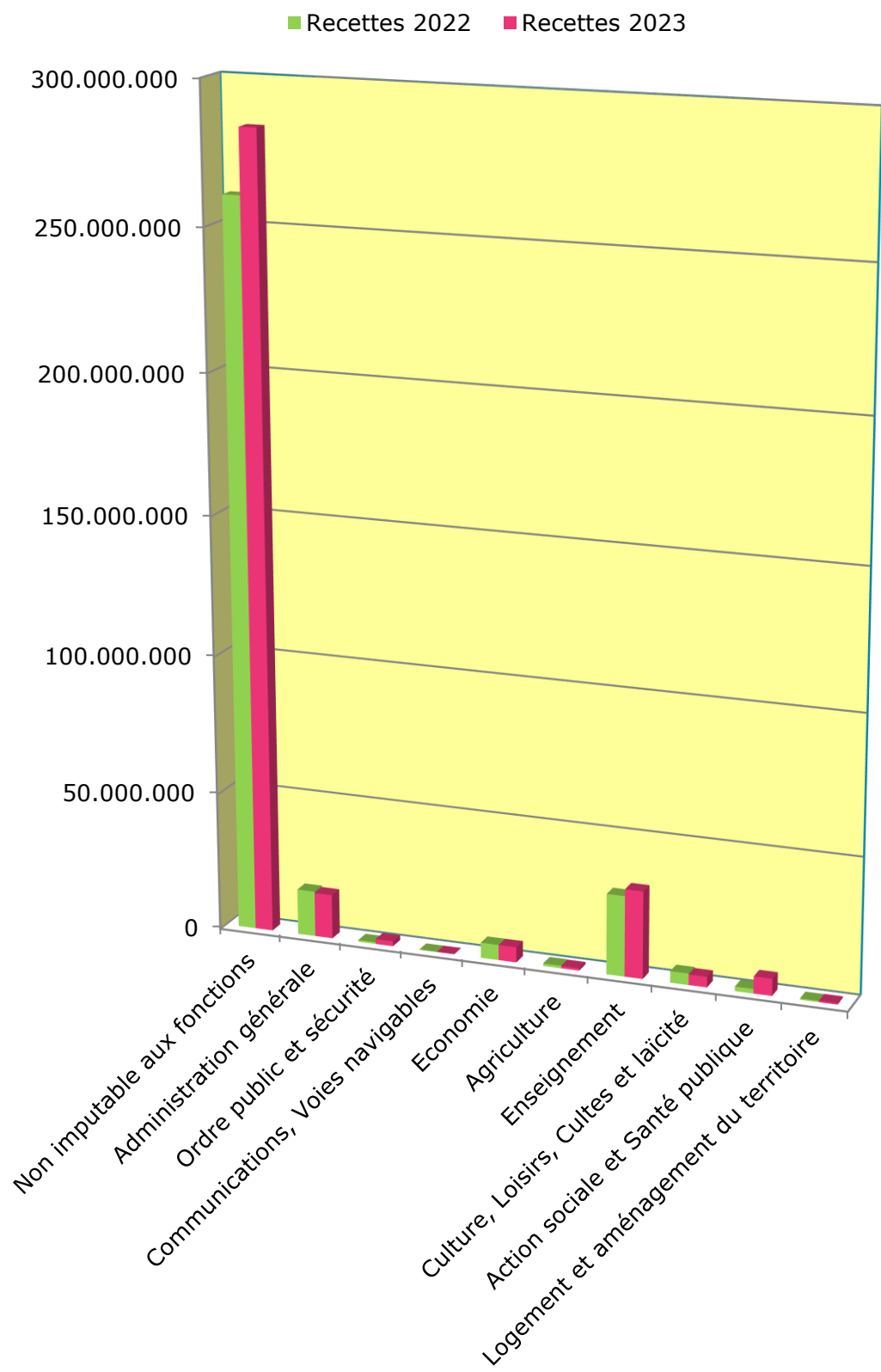
Comparativement au budget initial de 2022 (323.146.400,00 €), les dépenses augmentent globalement de **12,66 %**.

Grâce à un prélèvement sur les réserves à l'exercice propre de 12.460.000 € pour équilibrer nos dotations aux zones de secours, le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est en boni de **2.257,00 €**.

Le résultat global de l'exercice 2023, intégrant le résultat budgétaire présumé au 31 décembre 2022 et les dépenses des exercices antérieurs, ainsi que les prélèvements sur les réserves, présente un boni de **18.788,49 €**.

BUDGET ORDINAIRE 2023

Vue générale du budget ordinaire par fonction

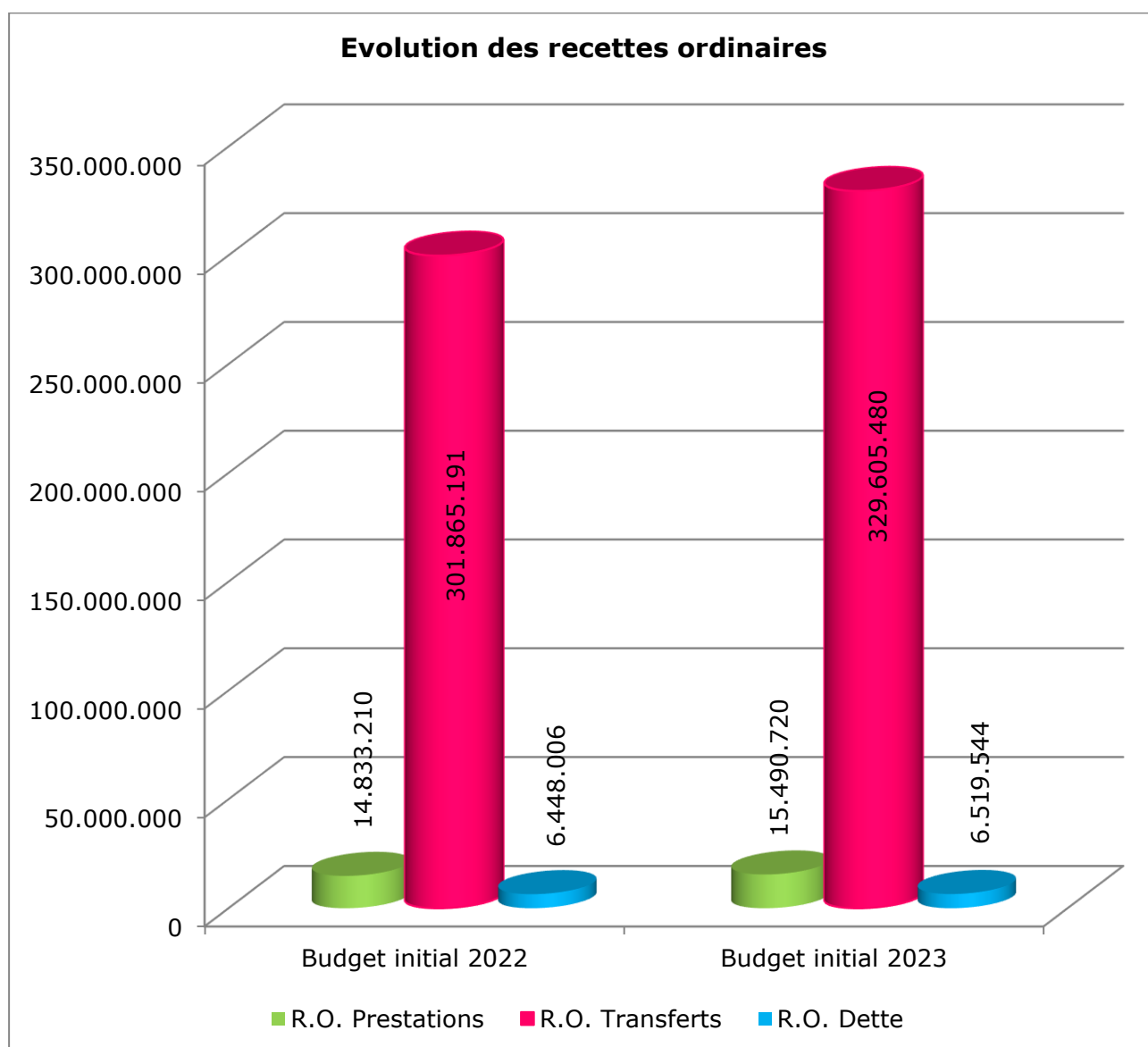


RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires sont celles qui sont perçues au moins une fois lors d'un exercice budgétaire et qui assurent à la province des revenus réguliers.

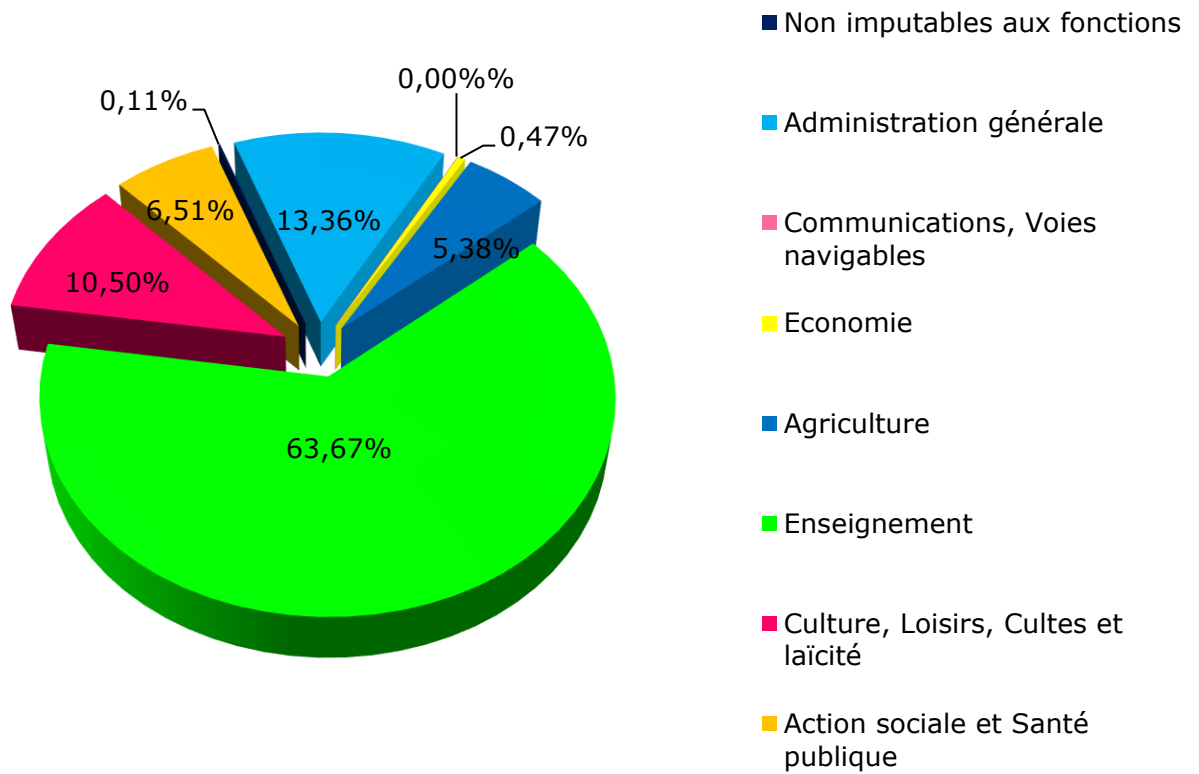
Dans le budget, les recettes sont classées, par nature, en :

- Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.
- Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.
- Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires, ...



RECETTES DE PRESTATIONS

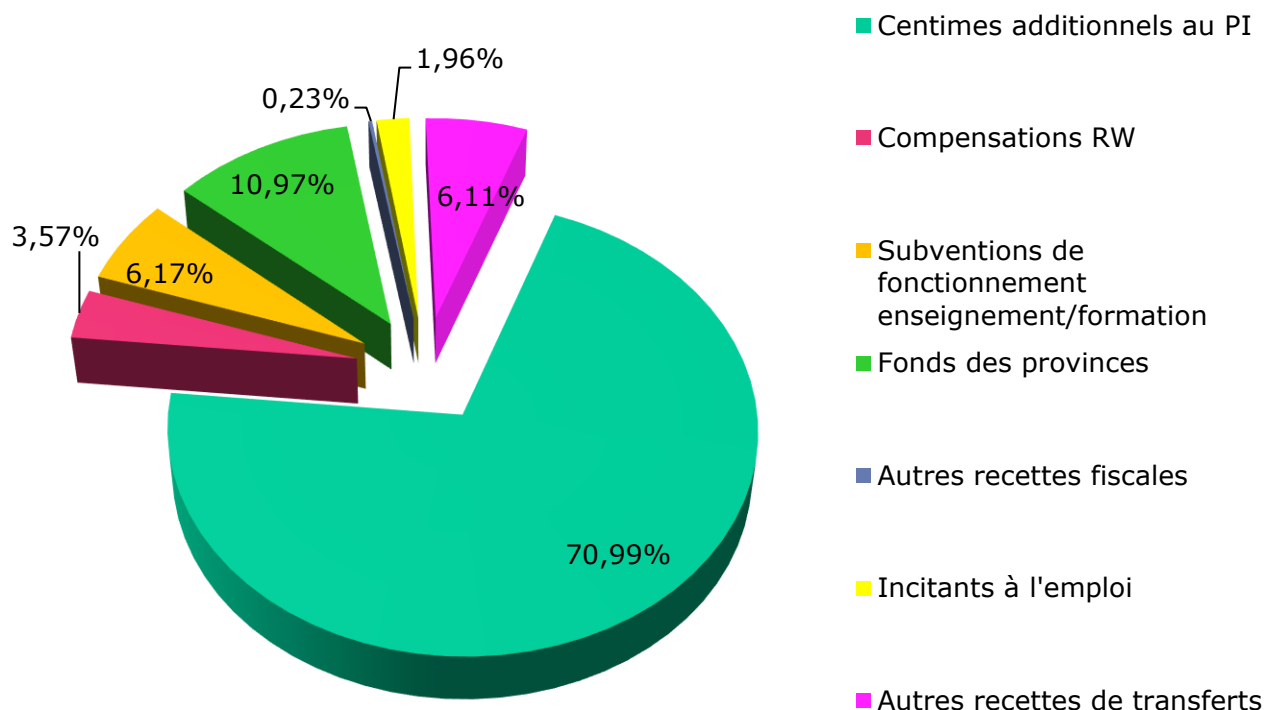
Recettes de prestations par fonction



Les recettes de prestations représentent 4,41 % des recettes ordinaires au budget 2023, contre 4,59 % au budget 2022.

RECETTES DE TRANSFERTS

Répartition des recettes de transfert par nature



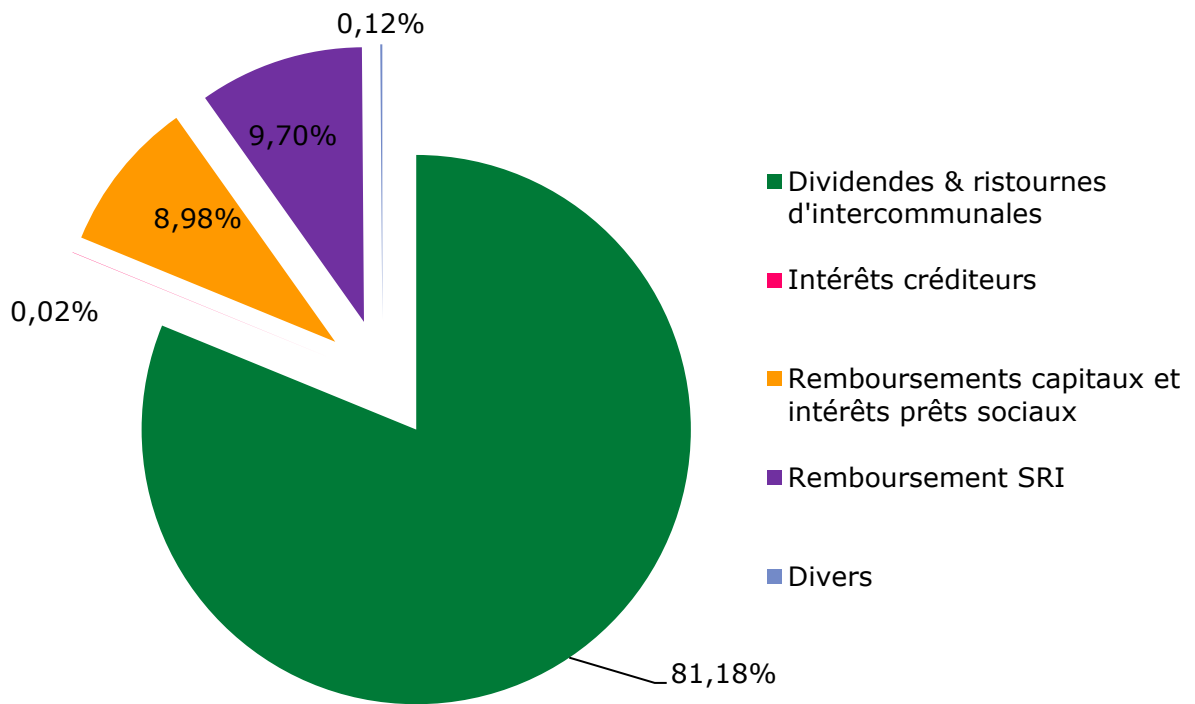
Les recettes de transferts représentent 93,74 % des recettes ordinaires au budget 2023 et sont en augmentation de 9,19 % par rapport au budget 2022.

Le graphique ci-avant permet d'apprécier l'importance relative des diverses recettes de transferts.

Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier reste fixé à 1750.

RECETTES DE DETTE

Répartition par nature

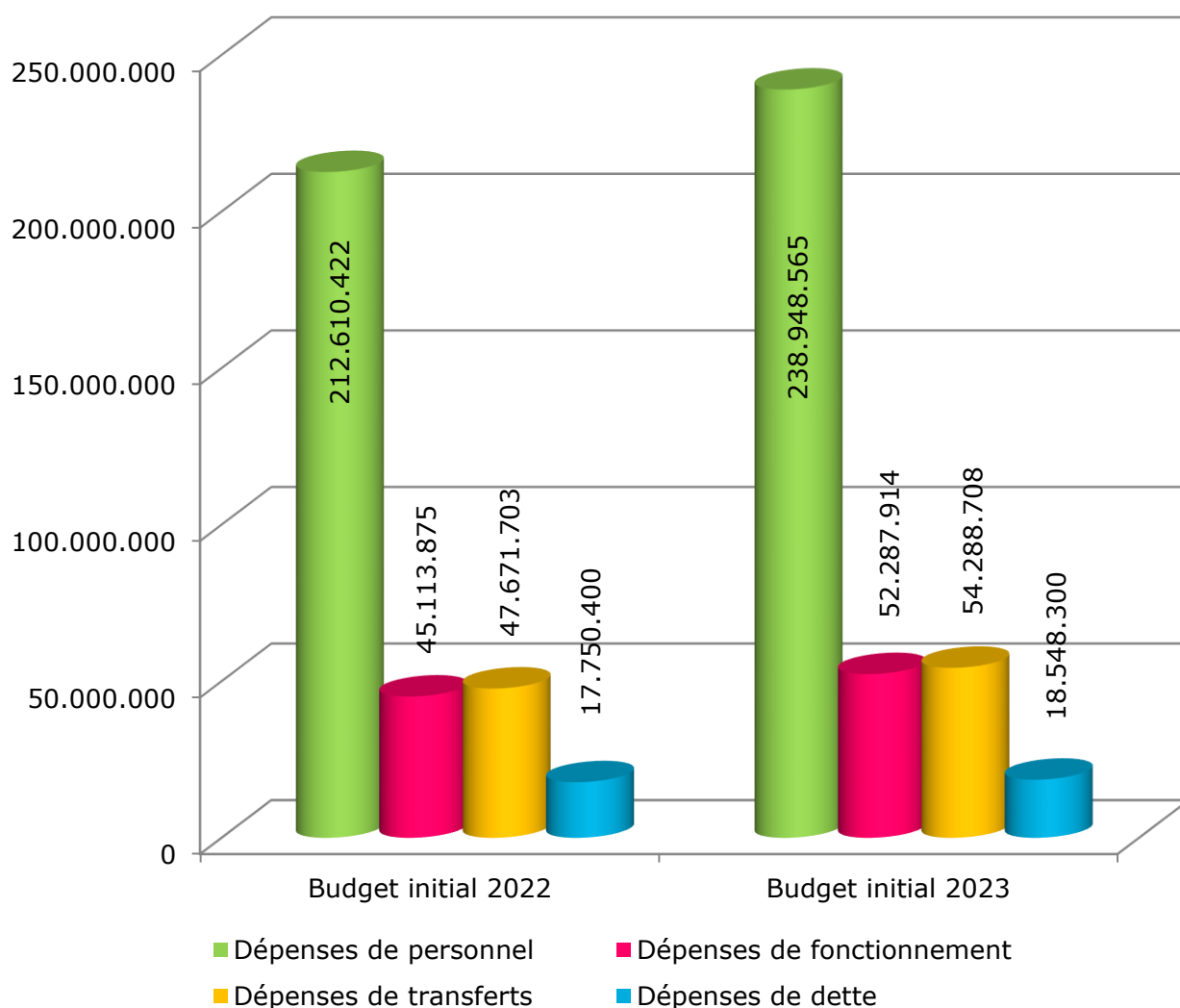


Les recettes de dette représentent 1,85 % des recettes ordinaires au budget 2023 contre 1,99 % en 2022.

DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

- Dépenses de personnel : les dépenses portées sous cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. A titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSS, les pensions à charge de la province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence, ...
- Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments, ...
- Dépenses de transferts : sont classés sous cette rubrique les moyens financiers affectés par la province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers. Exemples : subsides, participation au déficit des hôpitaux, ...
- Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.



DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent 65,63 % des dépenses ordinaires au budget 2023 (65,79 % à l'initial 2022)

En valeur nette et sans tenir compte du personnel enseignant subventionné, les dépenses de personnel augmentent de 12,39 % par rapport au budget initial 2022.

Les indexations prévues par le bureau fédéral du plan ont été prévues.

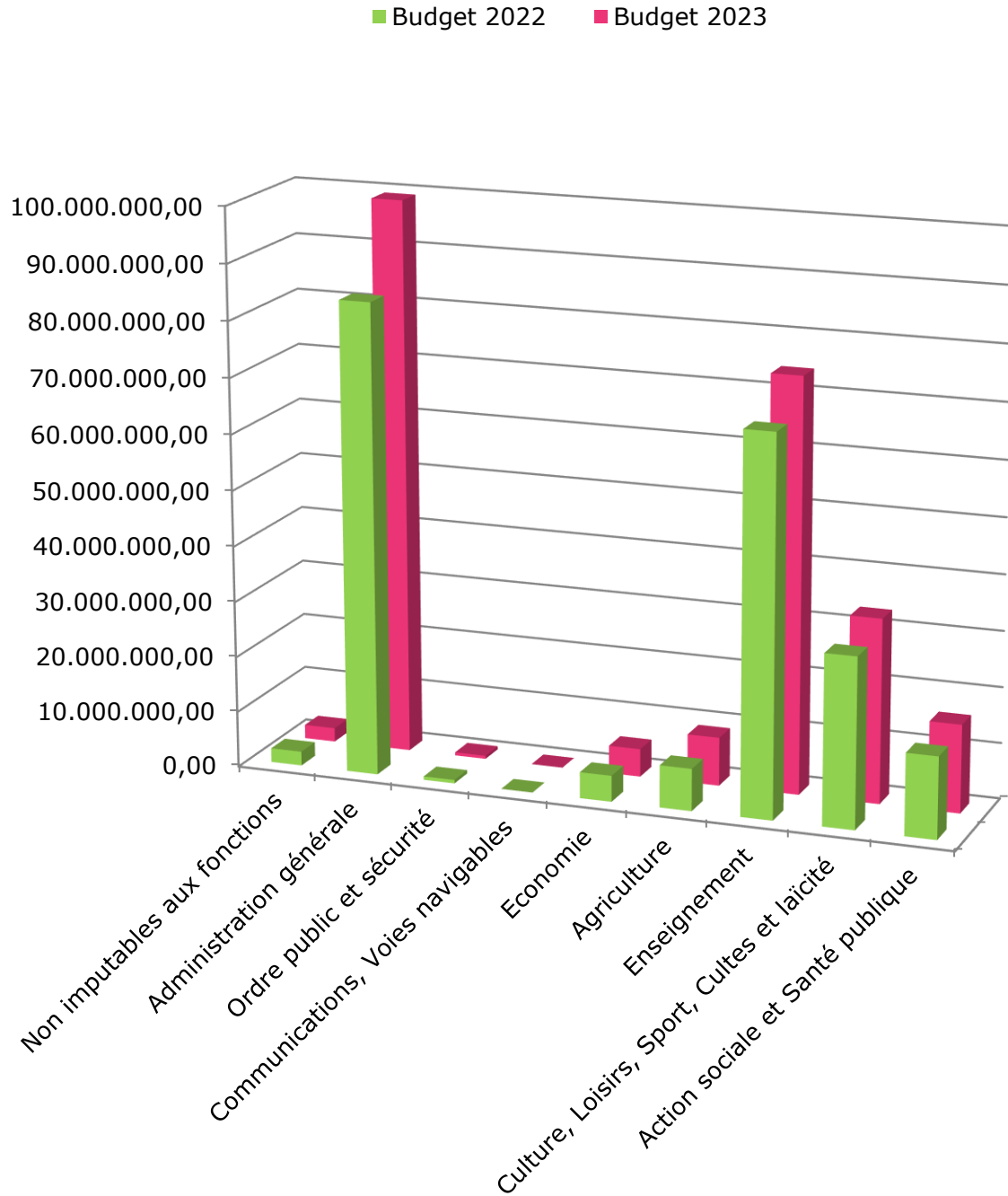
Dépenses de personnel	Budget initial 2022	Budget initial 2023
Rémunérations	123.170.150	133.608.315
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-2,72%</i>	<i>8,47%</i>
Allocations sociales	8.607.510	9.057.605
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-1,61%</i>	<i>5,23%</i>
Cotisations patronales à la sécurité sociale	24.536.500	26.132.190
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-0,16%</i>	<i>6,50%</i>
Cotisations patronales à la caisse de pensions	51.783.852	65.311.590
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>0,30%</i>	<i>26,12%</i>
Abonnements sociaux	430.290	425.490
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-0,18%</i>	<i>-1,12%</i>
Assurances, SPMT, Primes syndicales	1.793.610	1.797.610
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-2,24%</i>	<i>0,22%</i>
Remboursements de traitements	2.288.510	2.615.765
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>-0,0287</i>	<i>14,30%</i>
Dépenses de personnel	212.610.422	238.948.565
<i>Evolution N/N-1</i>	<i>+3,98%</i>	<i>12,39%</i>

Les rémunérations augmentent de 10.438.165 €.

Les cotisations patronales à la caisse de pension passent de 43% à 44%.

La cotisation de responsabilisation à l'exercice propre passe de 21.686.542 € en 2022 à 31.232.830 € en 2023.

Evolution des dépenses de personnel



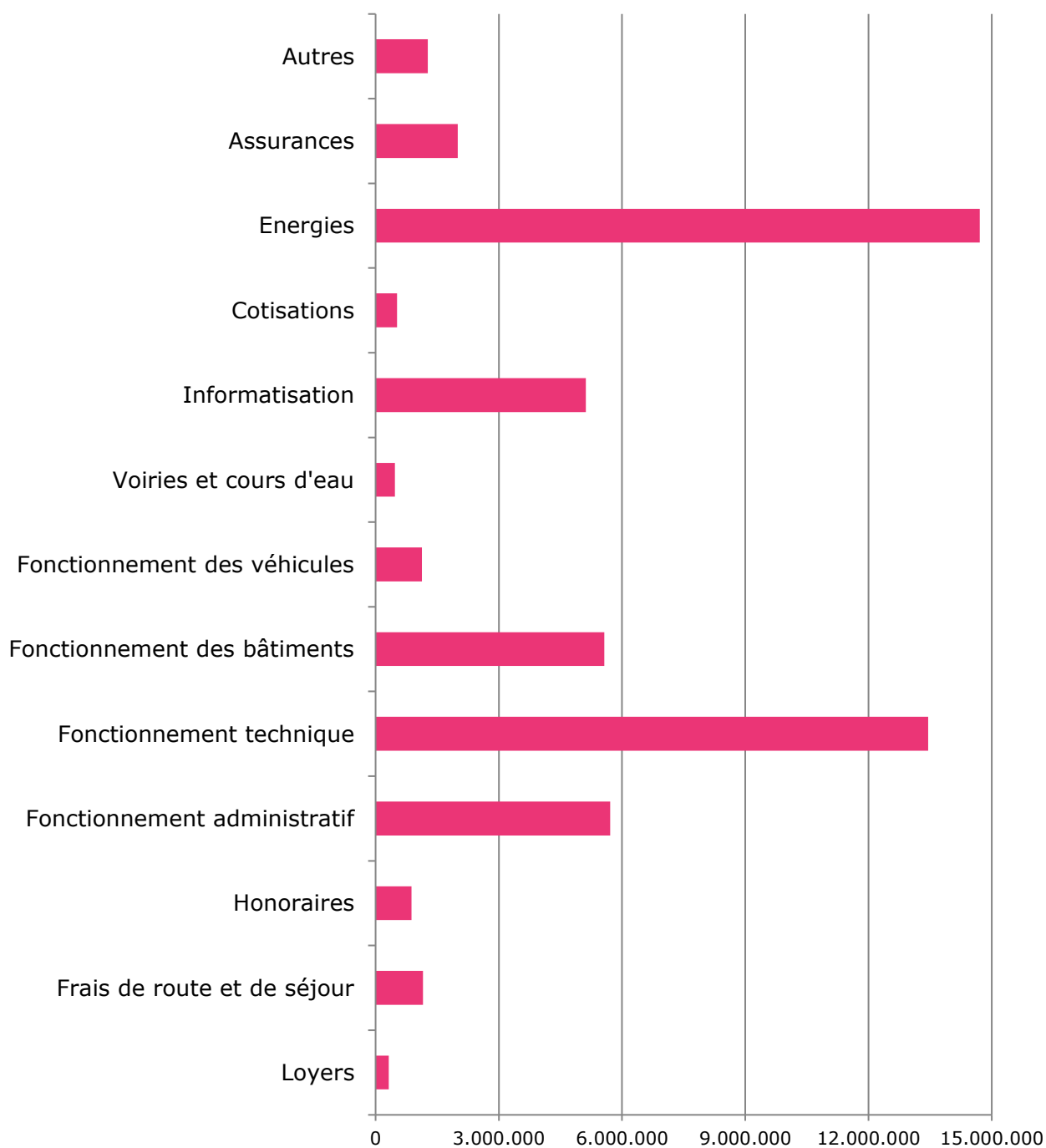
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **52.287.914,00 €** et représentent **14,36 %** des dépenses ordinaires du budget 2023.

Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue :

- De pouvoir les maîtriser au mieux ;
- De rencontrer les besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

L'importance relative par nature des dépenses provinciales se présente comme suit :

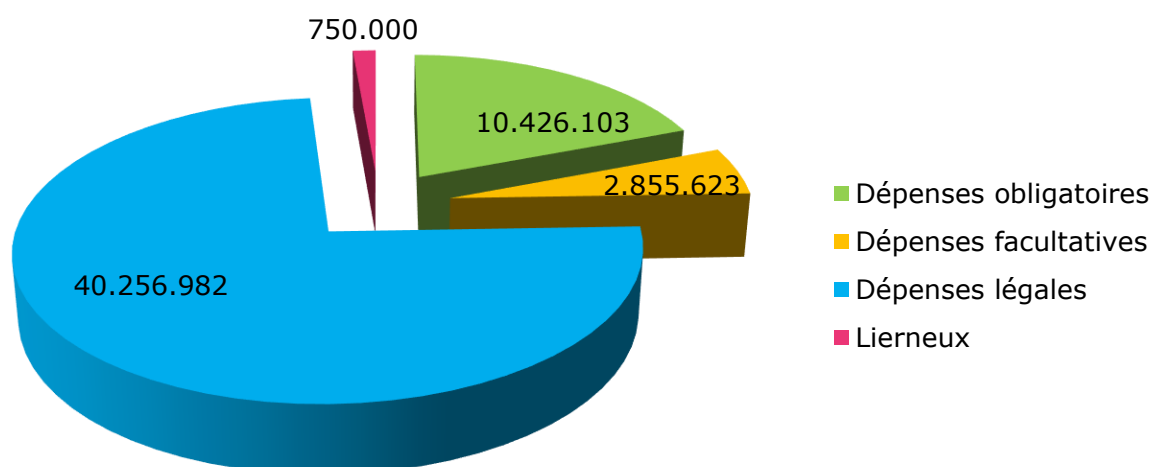


DÉPENSES DE TRANSFERTS

Les dépenses de transferts sont de 3 types :

- Obligatoires, soit celles imposées par des bases contractuelles (contrat de gestion, convention de collaboration ou de partenariat) ;
- Légales car imposées par des voies légales ou décrétales ;
- Facultatives.

Les dépenses de transferts s'élèvent à **54.288.708,00 €** et représentent **14,91 %** des dépenses ordinaires.



L

La reprise du financement des 6 zones de secours imposée par la Région wallonne augmente fortement nos dépenses légales.

L'intervention 2020 s'élevait à 12.321.828 €.

L'intervention 2021 s'élevait à 19.793.949 €.

L'intervention 2022 s'élevait à 27.018.040 €.

L'intervention 2023 s'élève à 34.470.948 €.

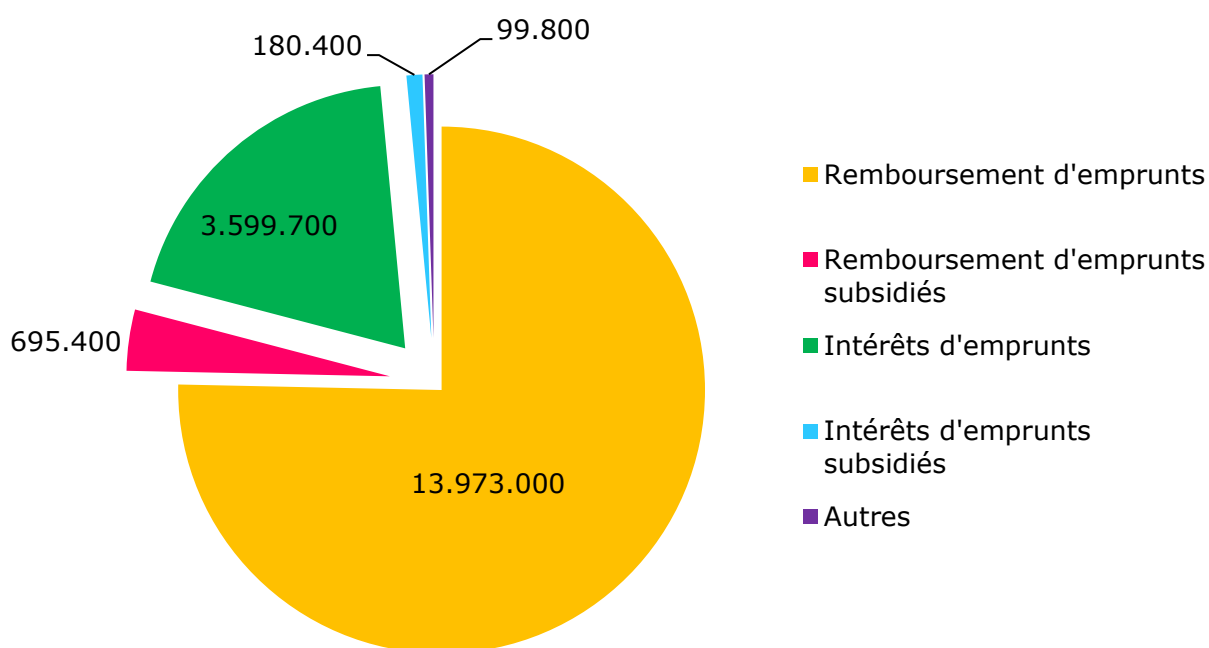
DÉPENSES DE DETTE

Les dépenses de dette représentent 5,09% des dépenses ordinaires au budget 2023, contre 5,49 % au budget 2022.

Pour mémoire, les prévisions en matière de charges de dette comportent :

- 6 mois d'intérêts pour tous les emprunts à contracter faisant l'objet d'une résolution d'emprunts 2023, dont le montant est au budget initial de **21.985.686,00 €** ;
- 12 mois d'amortissement et intérêts des emprunts et billets de trésorerie contractés par la Province ;
- 12 mois d'amortissement et intérêts ou prévision de dépenses relatives à d'autres dettes à charge de la Province (prêt partenariat public/privé dans le cadre du redéploiement immobilier de Verviers, annuités souscrites, ...) ;
- 12 mois d'intérêts pour les emprunts à contracter faisant l'objet de résolutions 2022 et antérieures.

Répartition des dépenses de dette par nature TOTAL = 18.548.300 €



Le solde à rembourser de la dette provinciale, qui s'élevait à 190.693.959 € au 1^{er} janvier 2007 et à 141.809.381 € au 1^{er} janvier 2022 est porté au 1^{er} janvier 2023 à 153.130.647 €.

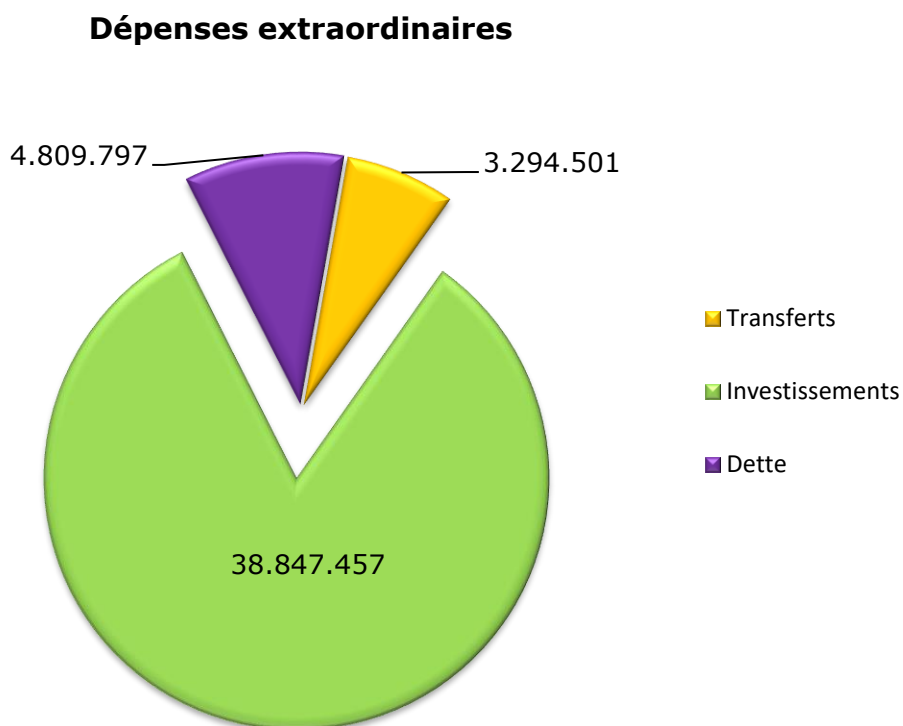
BUDGET EXTRAORDINAIRE 2023

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2023

Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

- Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples: intervention dans des projets supra communaux, parking d'éco voiturage, participation obligatoire pour les édifices classés, ...
- Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés, ...
- Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations.

Le montant total de ces dépenses s'élève à **46.951.755,00 €**, se répartissant de la manière suivante :



Le plan d'investissements 2023 est financé comme suit :

- Recettes d'investissements 40.055,00 €
- Subsidés 7.280.360,00 €
- Emprunts..... 21.985.686,00 €
- Prélèvements sur le BO 17.670.000,00 €
- Boni présumé des exercices antérieurs..... 14.040,85 €

Globalement, le budget extraordinaire 2023 est présenté en boni de 13.386,85 €.

Le montant financé par emprunt respecte la balise imposée par la Région wallonne de 50,00 € maximum par habitant. Ce qui donne, pour la Province de Liège un montant maximum à emprunter de 55.549.450,00 €.